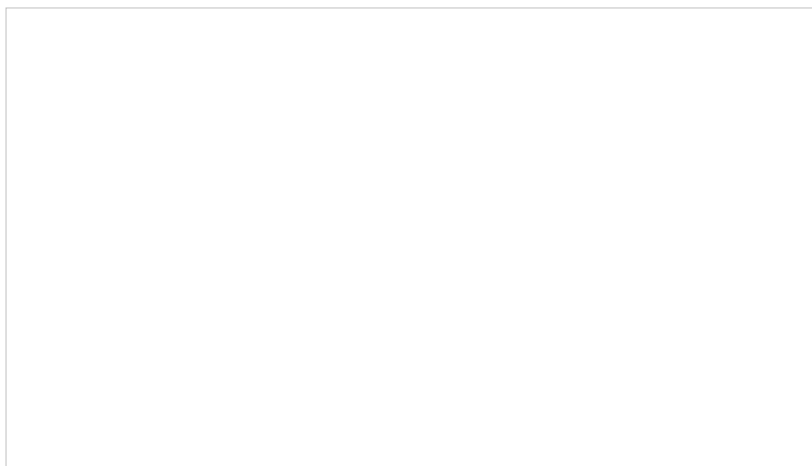




Coronavirus : AGIRAGRI est mobilisé-en

16/03/2020



AGIRAGRI

Pour aider les entreprises à gérer la problématique du Coronavirus et ses impacts sur l'activité, les cabinets membres d'AGIRAGRI sont mobilisés. Ils utilisent la force et l'organisation du groupement pour mutualiser les informations de chaque cabinet. Les associés et les collaborateurs, souvent en télétravail, font face à une demande forte, mais restent à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches. Le gouvernement a en effet mis en place différentes mesures économiques et sociales pour soulager les entreprises en cette période de crise.

Pour vos salariés :

- Le renforcement et la simplification du dispositif de chômage partiel afin de préserver l'emploi (délai de réponse de 48h, augmentation de l'allocation à hauteur du Smic dans les TPE-PME ; devrait passer à 1,5 ou 2 Smic) ;
- La mise en place d'une indemnité complémentaire et d'un arrêt de travail pour les salariés confinés, ou étant contraints de garder un enfant confiné ;
- La possibilité de déclarer directement des arrêts de travail liés au Coronavirus (sans délai de carence) ;

Pour votre trésorerie :

- La possibilité de demander l'étalement et/ou le report des charges sociales et fiscales, via une procédure simplifiée. La MSA confirme d'ores-et-déjà que les cotisations employeur à échéance entre le 15 et 31 mars ne seront pas prélevées. Par défaut, les paiements sont neutralisés. Ceux qui règlent par virement peuvent moduler pour tout ou partie leur virement via l'espace en ligne.
- Un soutien de l'État et de la banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
- La mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;

Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pourront être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes.

Le gouvernement renforce ces dispositifs au fur-et-à-mesure, il faut donc régulièrement consulter le site officiel, qui mentionne aussi les coordonnées de vos référents dans les Direccte :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/coronavirus-agiragri-est-mobilise/>